

Il sait sans doute que ce régime était censé résoudre tous les problèmes de l'Ontario septentrional.

M. Peters: Cela n'a absolument rien donné, sauf pendant une élection, et encore, le gouvernement provincial n'y a gagné aucun siège. Cela n'a servi absolument à rien. Si le gouvernement provincial avait dépensé tout l'argent qu'il avait promis pour relever le Nord de la province, il y aurait maintenant des usines partout. Ce ne sera pas le gouvernement qui fera construire toutes les usines dont la région a besoin, bien que je n'y verrais aucun inconvénient. Si j'étais le ministre responsable, je ferais construire des usines et je les vendrais aux hommes d'affaires, ou bien je trouverais quelqu'un pour les exploiter.

● (9.40 p.m.)

Son ministère foisonne de talents. Si l'on s'en servait, nous pourrions avoir une ou deux usines prospères dans chacune de nos régions. Ce serait une amélioration de 100 p. 100 par rapport à maintenant. Il est inutile d'attendre de l'aide du gouvernement provincial parce que le cabinet de l'Ontario ne comprend pas nos problèmes. Lorsque ses représentants se rendent dans le Nord de l'Ontario, les dirigeants de nos Chambres de commerce les reçoivent fastueusement et il ne leur en reste qu'une espèce de gueule de bois. Tout cela passe vite. Ils rentrent à Toronto, prennent quelques comprimés d'aspirine et tout va bien. Ne comprenant pas nos problèmes, ils nous refusent leur collaboration.

Si le ministre croit vraiment au développement régional, comme je le pense, il devra envisager de créer des usines pilotes dans des régions données. Il serait préférable, je pense, de procéder en vertu du programme de développement régional au lieu d'agir comme on l'a fait en Nouvelle-Écosse à propos de la DOSCO et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. En appliquant le programme de développement régional, on pourrait apporter des remèdes qui agiraient plus rapidement. Si le ministre pouvait ouvrir une usine qui emploierait 300 ou 400 ouvriers spécialisés, pour la première fois nous pourrions occuper tous les étudiants diplômés de l'école technique de Kirkland Lake. Ils sont hautement spécialisés, mais il leur est impossible de trouver un emploi dans le Nord de l'Ontario. Si on pouvait les employer dans une usine, en leur versant des traitements élevés, les services établis de la région en profiteraient par ricochet. On aurait ainsi au moins l'espoir de résoudre nos problèmes.

[M. Reid.]

Le député de Kenora-Rainy River a parlé d'un programme qui a fait les manchettes des journaux du Nord de l'Ontario. Le gouvernement provincial a signifié son intention de fournir des fonds à un taux d'intérêt minime pour favoriser le développement industriel. On a parlé d'une somme d'un million de dollars. Cela semble une somme rondelette, mais chacun sait qu'elle ne pourrait payer qu'une petite entreprise industrielle ou une usine dotée d'un minimum de machinerie. Récemment, les gens du Nord de l'Ontario ont repris espoir en apprenant par les journaux qu'on s'attendait de découvrir des diamants dans la région de Kirkland Lake. La nouvelle n'a jamais été confirmée. On semble passer d'une promesse ou d'un espoir à l'autre, mais sans jamais rien obtenir.

J'ignore ce que pense le ministre des questions constitutionnelles que le gouvernement semble soulever chaque fois qu'il décide de ne rien faire. C'est un épouvantail qui ne profite pas à la population, mais qui rassure plutôt les groupes puissants. Le ministre devra se prononcer sur ces questions et dire ce qu'il compte faire à propos de...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est maintenant expiré.

(Le crédit est adopté.)

30c. Assurance, selon la formule du partage des risques avec le prêteur, pour la présente année financière et les années financières subséquentes, pour un montant total maximum de \$100,000,000, selon les modalités et conditions, y compris le versement de primes à cette fin, fixées par le Gouverneur en conseil, de prêts consentis avant le 1^{er} janvier 1973, en vertu du Programme d'aide à la réadaptation relatif aux accords du «Kennedy Round», par des prêteurs particuliers approuvés par la commission instituée en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère de l'Industrie à des manufacturiers installés au Canada qui, de l'avis de ladite Commission,

a) ont besoin de ces prêts pour réorganiser leur entreprise mais ne peuvent pas obtenir de capitaux suffisants sans cette assurance; et

b) (i) seront ou risquent d'être gravement atteints par une augmentation des importations imputable aux réductions de tarif effectuées par le Canada à la suite des accords du «Kennedy Round», ou

(ii) voient augmenter de façon sensible leurs possibilités d'exportation grâce aux accords du «Kennedy Round»,

et pour juger avec plus de certitude que l'assurance susmentionnée constitue une garantie aux fins de l'article 27 de la Loi sur l'administration financière, \$1.

M. Gilbert: Monsieur le président, le crédit 30c porte directement sur le programme d'aide à la réadaptation rendu nécessaire en raison des négociations de la négociation